

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 24 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 30 septembre 2024

ATTRACTIVITÉ - SEMIE - AUTORISATION DE PRISE DE CAPITAL DANS LA SOCIÉTÉ NOVIMMO PROMOTION

Titulaires et suppléants présents :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Aurore NADAL, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Cédric BOUCHET pouvoir à Emmanuel EXPOSITO, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Dominique SIX, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE pouvoir à Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Mélina TACHE pouvoir à Florent SIMMONET, Florence VILLES pouvoir à Rose-Marie NIETO, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Nadia JAUZELON, Bastien MARCHIVE.

Titulaire absent pour déport :

Jérôme BALOGÉ.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

ATTRACTIVITÉ - SEMIE - AUTORISATION DE PRISE DE CAPITAL DANS LA SOCIÉTÉ NOVIMMO PROMOTION

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Les études de restructuration et de développement de la SEMIE ont été conduites et étayées depuis 2021 fixant notamment le principe de création d'une filiale de promotion immobilière.

Un travail prospectif a été réalisé afin d'identifier des fonciers susceptibles d'être développés sur les critères de densité, de qualité d'aménagement, de réponses de programmation aux enjeux nouveaux de forme urbaines, de raréfaction foncière, de résilience.

Conformément aux informations communiquées lors des Conseils d'administration du 27 octobre 2023 et 2 février 2024, suite aux opérations d'augmentation de capital réalisées pour décliner son plan de développement, la SEMIE a l'opportunité de souscrire l'intégralité des titres composant le capital social d'une société de promotion immobilière, société à constituer.

Selon les dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa ».

L'accord préalable du Conseil municipal et du Conseil d'Agglomération est donc demandé sur le point suivant : l'acquisition par la SEMIE de l'intégralité des titres composant le capital social de la société NOVIMMO PROMOTION, en cours de constitution ; les caractéristiques de cette société seraient les suivantes :

- Forme : société par actions simplifiée ;
- Montant du capital : 150 000 euros ;
- Objet :
 - Activité de marchand de biens, d'aménageur foncier, de lotisseur, la prospection foncière, la promotion immobilière, l'acquisition de tous terrains, biens ou droits immobiliers comprenant le droit de construire ou de rénover.
La construction, la rénovation ou la maîtrise d'œuvre sur ces terrains, biens ou droits immobiliers.
 - Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
 - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

La société SEMIE, représentée par Monsieur Cyril GILLARD, Directeur Général, assurera la présidence de la société.

La société est autorisée par ses statuts à agir sur le territoire étendu aux limites du Département des Deux-Sèvres. Le projet des statuts est joint en annexe.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'acquisition de l'intégralité des titres composant le capital social de la société NOVIMMO PROMOTION par la SEMIE ;
- Autorise la prise de toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Autorise le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué